



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 3 décembre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 34 et 35  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

### **17- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF À LA LOCATION - ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°2 AU LOT 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°19 du 19 avril 2021, un groupement de commandes pour la location-entretien de vêtements de travail a été constitué entre la commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement chargé de la consultation, et les membres adhérents que sont la communauté de communes du Pays des Herbiers et le CCAS des Herbiers.

Compte tenu de l'estimation globale des marchés du groupement de commande supérieure à 214 000 € HT, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion des marchés de location-entretien de vêtements de travail sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande, répartis en deux lots et conclus pour une durée de trois ans fermes, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Lors de la même séance, le Conseil Municipal a autorisé la signature des accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes.

Une première procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, celle-ci a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité, en raison de l'absence d'offre remise. A l'issue de la seconde procédure, le marché du lot 2 - Location-entretien des vêtements dédiés aux autres métiers a été attribué à la société LES LAVANDIERES / ELIS PAYS DE LOIRE - ZI "Les Carrières" - 49240 AVRILLE sans minimum et pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT, selon les prix indiqués dans le BPU.

Par délibération n°16 du 7 février 2022, le Conseil Municipal des Herbiers a approuvé l'avenant n°1 au marché de location-entretien de vêtements de travail pour le lot 2 « Location-entretien des vêtements dédiés aux autres métiers » et autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution. Cet avenant a notamment modifié l'article sur la durée du marché et les dates d'exécution : le marché est conclu pour une durée de trois ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 initialement prévu.

Dans le cadre de l'exécution de cet accord-cadre, il est nécessaire de conclure un avenant.

En effet, depuis le recensement établi début 2021, les mouvements de personnel ont généré de nombreux changements de tenues complètes (tenues neuves et de tailles différentes) ayant entraîné un surcoût d'entretien et de gestion courante.

Il est proposé d'augmenter le montant maximum du marché afin de couvrir jusqu'à la fin de l'année les besoins de la collectivité.

Les montants annuels du marché sont les suivants :

- Sans montant minimum annuel,
- Montant maximum annuel de 25 000 € HT.

Il est proposé d'augmenter le montant maximum du marché de 1 250 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, le montant du marché du lot 2 est modifié comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Montant maximum annuel du marché initial :   | 25 000 € HT |
| - Montant de l'avenant :   | 1 250 € HT  |
| - Nouveau montant maximum annuel du marché<br>(vingt-six mille deux cent cinquante euros hors taxes) | 26 250 € HT |

Soit une plus-value de 5% par rapport au montant maximum annuel initial du marché.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.* »

La Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,  
Vu les délibérations n°19 du 19 avril 2021 et n°16 du 7 février 2022,  
Vu le projet d'avenant n°2 au marché en cours,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 27 novembre 2024,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2024,  
Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

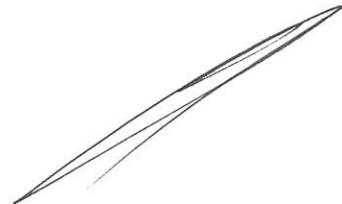
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n° 2 au marché de location-entretien de vêtements de travail, Lot 2 - Location-entretien des vêtements dédiés aux autres métiers, décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Laurence MARTINEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024  
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024